

AGENCE : IC PERIGUEUX
Votre interlocuteur Apave : Jonathan LEYMARIE

Email : jonathan.leymarie@apave.com

Tél : 0634582133

CMA
A l'attention de : Pascal DESTANDAU

Email : pascal.destandau@cma-nouvelleaquitaine.fr

REHABILITATION PARTIELLE DU SITE CMA FORMATION – BOULAZAC ISLE MANOIRE

Réhabilitation et extension du bâtiment D

1. AVIS APRES EXAMEN DE DOCUMENTS

Mission(s) : L + LE + P1 + SEI + Hand-ERP + F + Pv

Avis sur exigences réglementaires - Accessibilité des établissements recevant du public aux personnes handicapées

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC SITUES DANS UN BATIMENT EXISTANT PC ≥ 01/01/2015 Arrêté du 8/12/2014		
CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES (Art. 7)		
Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement	HM	<i>Mail AMO du 02/07/26</i> N°E36 - 3 Il n'est prévu aucun travaux de mise en conformité des circulations intérieures verticales (que ce soit escalier ou ascenseur) Nous prenons note de la validation écrite transmise (du fait qu'aucun travaux ne soient prévus pour l'accès à l'étage) : "Les seuls travaux à l'étage sont la mise en œuvre d'une gaine pour le passage des réseaux et en PSE la repise du tableau électrique"

Avis sur exigences réglementaires - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

EXIGENCES/LOCALISATION	AVIS
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 5e CATEGORIE Art. PE	
CONSTRUCTION, DEGAGEMENTS, GAINES (PE5 à 12)	
Locaux présentant des risques particuliers (PE9) S	<i>Mail AMO du 02/07/26</i> N°E7 - 3 Le plancher haut (de l'ensemble des laboratoires pâtisserie et boulangerie) doit être CF1h (1 simple BA18 ne l'est pas) Cet ouvrage ne nous étant pas décrit comme hors-mission, son degré coupe-feu 1h est à nous justifier (un simple relevé géomètre ne suffira certainement pas. Nous avons besoin qu'une entité prenne la responsabilité d'écrire : "je soussigné xxx atteste que le plancher haut de ces locaux est réalisé avec tel matériau, de telle épaisseur, et tel enrobage le cas échéant" ainsi nous pourrions déduire son éventuel degré de résistance au feu. La notice de sécurité décrit (en rouge, donc concerné par le projet) le fait que l'ensemble des laboratoires pâtisserie et boulangerie sont inscrits dans une zone caractérisée comme local à risques : - les parois verticales enveloppes modifiées dans le cadre du projet (donc en couleurs sur plan) sont notées sur plan CF1h : ok sur ce principe sous réserve de justification - les portes modifiées dans le cadre du projet (donc en couleurs sur plan) sont notées CF1/2h avec ferme-portes : ok sur ce principe sous réserve de justification (Ok sur le principe pour cloisons et plafonds CF1h prévus en rangements 1, 2 et 3 + local technique mais à nous justifier par transmission des PV et plan de localisation)

Légende des avis – F = Favorable, S = Suspendu, D = Défavorable, HM = Hors mission, SO = Sans objet

2. SUITES DONNEES A NOS AVIS

Liste des avis pour lesquels nous avons pu constater un suivi d'effet par les constructeurs ou qui sont devenus caducs suite à l'évolution du projet.

AVIS LEVES	OBJET	OBSERVATIONS LEVEES
	ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC SITUES DANS UN BATIMENT EXISTANT PC ≥ 01/01/2015 CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES	
n°E36-2	<i>Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement</i>	Il n'est prévu aucun travaux de mise en conformité des circulations intérieures verticales (que ce soit escalier ou ascenseur) : l'éventuelle validation écrite du fait qu'aucun travaux ne soient prévus pour l'accès à l'étage est à nous transmettre
	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 5e CATEGORIE CONSTRUCTION, DEGAGEMENTS, GAINES	

AVIS LEVES	OBJET	OBSERVATIONS LEVEES
n°E7-2	<i>Locaux présentant des risques particuliers</i>	La notice de sécurité décrit (en rouge, donc concerné par le projet) le fait que l'ensemble des laboratoires pâtisserie et boulangerie sont inscrits dans une zone caractérisée comme local à risques : - les parois verticales enveloppes modifiées dans le cadre du projet (donc en couleurs sur plan) sont notées sur plan CF1h : ok sur ce principe sous réserve de justification - les portes modifiées dans le cadre du projet (donc en couleurs sur plan) sont notées CF1/2h avec ferme-portes : ok sur ce principe sous réserve de justification En revanche, cela ne répond pas à notre remarque concernant le plancher haut devant être CF1h (1 simple BA18 ne l'est pas) Soit il nous est clairement écrit par MOE et MOA de considérer cet ouvrage comme hors-mission Soit son degré coupe-feu est à nous justifier (Ok sur le principe pour cloisons et plafonds CF1h prévus en rangements 1, 2 et 3 + local technique mais à nous justifier par transmission des PV et plan de localisation)

3. LISTE DES DOCUMENTS OBJETS DU RAPPORT

Les documents ci-dessous ont été pris en compte pour la formulation de nos avis

SEM 47

Réf ou n°	indice	Intitulé du document	Reçu le
		Mail AMO du 02/07/26	02/07/2026

4. DIFFUSION

DESTINATAIRE PRINCIPAL :

CMA
Pascal DESTANDAU
pascal.destandau@cma-nouvelleaquitaine.fr

DESTINATAIRES EN COPIE :

CMA
David LEYGUES
david.leygues@cma-nouvelleaquitaine.fr

GADRAT JULIEN ARCHITECTE
Julien GADRAT
julien@gadrat-architectures.com

SEM 47
CEDRIC LACHAUD
c.lachaud@sem47.fr

INTECH
etudes@beintech.fr